



# Syndicat National CGT des Chancelleries et Services Judiciaires

## Outre-Mer : enfin entendus !

En 2018 (voir [notre courrier](#)), nous faisons à la DSJ deux propositions :

- « à court terme, l'envoi d'une dizaine de greffiers en mission pendant trois mois, bien évidemment sur la base du volontariat, renforçant momentanément les effectifs du TGI de Cayenne, afin que le manque d'effectifs ne réagisse sur les conditions de travail des uns et des autres en amplifiant l'absentéisme pour cause de maladies, et notamment de burn out ;
- à moyen terme par l'organisation d'un concours régionalisé de greffiers, offrant des postes uniquement sur le ressort de la cour d'appel de Cayenne ».

Il aura fallu 4 ans pour que la DSJ accède (enfin) à nos demandes !

- ainsi, **le 20 septembre**, la DSJ nous annonçait la création de concours régionalisés de greffiers en Guyane et à Mayotte (voir [notre compte-rendu](#)) ;
- **au CTSJ du 14 novembre**, la DSJ nous présentait un projet de décret offrant possibilité de mettre en place des délégations ponctuelles afin de renforcer les effectifs des juridictions d'outre-mer sur une courte période.

Si nous saluons les deux dispositifs, nous relevons que le 2<sup>nd</sup> est mis en place à marche forcée pour une mise en application au 1er janvier 2023. Quant au 1er, nous dénonçons depuis des années la hantise des promotions de se retrouver en sortie d'école dans l'une ou l'autre de ces juridictions, certains préférant même renoncer au bénéfice du concours... **Que de temps perdu !**

**Le syndicat national  
Montreuil le 24 novembre 2022**